

20 MARS 2013

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 7 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, Claude GIRARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Monsieur et Madame Pierre COURTOT, Claudine SARRET **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Monsieur Guy BOURQUIN quitte la séance au début du point n° 2013-01-05.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Arlette ECABERT, Gérard FESSELET, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Guy BOURQUIN à Pierre COURTOT, Gérard FESSELET à Christian RAYOT, Claude GIRARD à Bernard LIAIS, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER,.

Assistaient à la séance : Messieurs Gilles COURGET, Eric GILBERT, Francis LEFEVRE, Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
1 ^{er} mars 2013	1 ^{er} mars 2013	En exercice	42
		Présents	35
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2013-01-05 – Désignation des commissions permanentes.

Rapporteur : Christian RAYOT


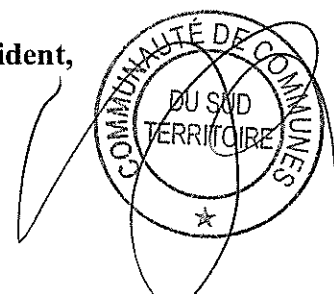
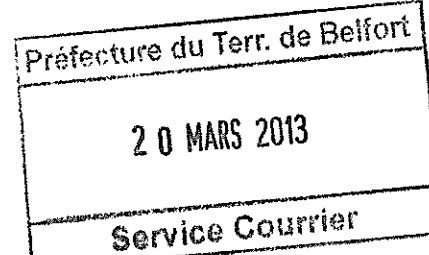
Vu l'Article L2221-22 du CGCT

Les commissions permanentes sont chargées d'étudier certaines questions soumises au conseil soit sur l'initiative d'un de ses membres, soit par le bureau.

Suite à l'intégration des nouvelles communes au sein de la CCST, il est proposé de revoir la composition des commissions en y intégrant des membres des nouvelles communes :

Commission	Domaines de compétences	Membres
Commission Finances	Suivi du budget	Denis BANDELIER Jacques BOUQUENEUR Monique DINET Jean-Jacques DUPREZ Hamid HAMLIL Pierre OSER
Commission Développement Economique	Action de développement et de promotion économique Aménagement, gestion et entretien des zones d'activités Soutien à la création, développement ou accueil d'entreprises	Monique DINET Hubert ECOFFEY Bernard LIAIS Thierry MARCJAN Robert NATALE Pierre OSER Cédric PERRIN
Commission Communication	Promotion de la CCST Réalisation de supports de communication Journal intercommunal	Jean-Jacques DUPREZ Jean-Louis HOTTLET Alain BERGER Xavier DOMON Claude GIRARD
Commission Tourisme	Action de promotion du patrimoine touristique Réalisation de nouveaux aménagements touristiques et d'accueil	Jean-Marc PELLETIER Myriam PISANO Josette BESSE Jean-Claude JACOB Daniel KUNTZ Evelyne MANTEY Bernard TENAILLON
Commission eau et assainissement	Production d'eau Transport, stockage et distribution Etude, exécution, exploitation de tous les travaux, ouvrages et installations Assainissement	Bernard TENAILLON Laurent BROCHET Jean-Jacques DUPREZ Daniel KUNTZ Sylvie MANZONI Jean-Claude TOURNIER Thierry MARCJAN Monique DINET Jean LOCATELLI Claude BRUCKER Hervé FRACHISSE Daniel NICOLAS Jacques ALEXANDRE
Commission Fonds de concours	Participation financière à des opérations de mise en sécurité aux abords des bâtiments publics et d'aménagement des entrées de villes ou villages-éléments structurants,...	Denis BANDELIER Pierre OSER Jean-Claude TOURNIER Jean-Louis HOTTLET

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, valide les membres des commissions permanentes, comme désignés ci-dessus.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 MARS 2013 Et publication ou notification le 20 MARS 2013</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p>  
---	---